

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHÂÎNES DE VALEURS AGRICOLES DANS SIX PROVINCES DE LA RDC(PADCA-6P)

RAPPORT D'ÉVALUATION

Document traduit

RGDC/AHAI/PGCL

Mai 2019

TABLES DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	ii
FICHE DE PROJET	iii
RESUME DU PROJET	iv
CALENDRIER D'EXÉCUTION DU PROJET	ix
I. ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION	1
1.1. Contexte général du pays	1
1.2. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays	2
1.3. Justification de l'intervention de la Banque	2
1.4. Coordination de l'action des donateurs	2
II. DESCRIPTION DU PROJET	3
2.1 Objectifs et Composantes du Projet	3
2.2 Solutions techniques retenues et alternatives étudiées	6
2.3 Type de projet	6
2.4 Coût du projet et dispositif de financement	6
2.5 Zone et bénéficiaires visés par le projet	8
2.6 Processus participatif pour l'identification	8
2.7 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque	9
2.8 Principaux indicateurs de performance	10
III. FAISABILITE DU PROJET	10
3.1. Performance financière et économique	10
3.2 Impact environnemental et social	11
IV EXECUTION DU PROJET	13
4.1 Dispositions en matière d'exécution-Mécanisme de suivi-évaluation	13
4.2 Disposition en matière de passation des marchés	13
4.3. Dispositions relatives à la gestion financière	14
4.4. Dispositions relatives aux décaissements	14
4.5. Dispositions relatives à l'Audit des états financiers	15
4.6. Suivi du Projet	15
4.7 Gouvernance	15
4.8. Durabilité	16
4.9. Gestion des risques :	16
4.10. Développement des connaissances	17
V – CADRE JURIDIQUE	18
5.1 Instrument Juridique	18
5.2 Conditions associées à l'intervention du Fonds	18
5.3. Conformité avec les politiques de la Banque	18
VI – RECOMMANDATION	19
Annexe 1: Indicateurs socio-économiques Comparatifs de la République Démocratique du Congo	I
Annexe 2 : Portefeuille de la Banque en RDC	III
Annexe 3 : Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement dans le pays	III
Annexe 4 : Carte de la zone du Projet	V

LISTE DES TABLEAUX

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

(Décembre 2018)

1 UC	=	784 FCFA
1 UC	=	1,41 \$EU
1 UC	=	1.19 Euros
1 Euro	=	655,96FCFA

ANNEE FISCALE : 1^{er} janvier – 31^{ème} décembre

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	=	2.204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,20 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0, 03937 pouce
1 kilomètre (km)	=	0, 62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

SIGLES ET ABREVIATIONS

AfricaRice	Centre de Riz pour l'Afrique
BAD	Banque Africaine de Développement
CC	Comité de concertation
CEMAV	Centre d'entretien et de maintenance Végétale
CGPMP	Cellule de Gestion de Passation des Marchés Publics
CNP	Comité National de Pilotage
COCD	Bureau National de la Banque en République Démocratique du Congo
CPP	Cadre de Programmation Pays
DSP	Document de Stratégie Pays
DVDA	Direction des voies de desserte Agricole
EDS	Enquêtes Démographiques et Sanitaire
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
EMF	Établissements de Micro finance
\$EU	Dollars États Unis
FAD	Fonds Africain de Développement
FAT	Facilite d'appui à la transition
FC	Franc Congolais
FIDA	Fonds international pour le développement de l'agriculture
FNEC	Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains
FEM	Le Fonds pour l'Environnement Mondial
GIBADER	Groupe Inter-bailleurs pour l'Agriculture et le Développement Rural
IITA	Institut international pour l'agriculture tropicale
INERA	Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomique
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
OP	Organisations paysannes
PADCA-6P	Projet d'Appui au Développement des chaînes de Valeurs Agricoles dans 6 provinces
PIB	Produit Intérieur Brut
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
PMS	Plateforme Multisectorielle
PPM	Plan de Passation de Marchés
PNEFP	Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
PNR	Programme National Riz
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RDC	République Démocratique du Congo
SENAFIC	Service National des Fertilisants et Intrants Connexes
SENASEM	Service National des Semences
SNV	Service National de Vulgarisation
VAN	Valeur Actualisée Nette
TAAT	Programme Technologies pour la Transformation de l'Agriculture Africaine
TRE	Taux de Rentabilité Économique
UC	Unité du Compte
UGP	Unité de Gestion de Projet
USD	Dollars États Unis

FICHE DE PROJET

Fiche du client

EMPRUNTEUR: République Démocratique du Congo
ORGANE D'EXECUTION : Ministère de l'Agriculture
Plan de financement

Source	Montant	Instrument
FAD	20 millions UC	Prêt
Gouvernement et Bénéficiaires	1,434.37 millions UC	Contrepartie en nature
COÛT TOTAL	21,434.37 millions UC	

Principales informations sur le financement du FAD

Monnaie du prêt / don	Unités de Compte
Type d'intérêts*	2% par an entre le onzième et vingtième années de ladite période et de 4% par la suite
Marge du taux d'intérêt*	NA
Commission d'engagement*	0,5% sur le montant du prêt non décaissé 120 jours après la signature de l'Accord de prêt
Commission de services	0,75% par an sur le montant du prêt décaissé non encore remboursé
Échéance	30
Différé d'amortissement	10
TRF (scénario de base)	19%
TRE (scénario de base)	26%

Durée – principales étapes (prévues)

Approbation de la note conceptuelle	Juillet 2018
Approbation du projet	Avril 2019
Signature de l'Accord de Prêt FAD	Juillet 2019
Premier décaissement	Septembre 2019
Achèvement	Décembre 2023
Date de clôture	Décembre 2024

RESUME DU PROJET

Généralités : Le Projet d'Appui au Développement des Chaînes de Valeurs Agricoles dans six provinces du pays (PADCA-6P), financé par la Banque Africaine de Développement, vise l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de façon durable et l'augmentation des revenus des populations cibles. Le PADCA-6P, d'une durée de cinq ans (2019-2024) et d'un coût total de 22.153 millions UC, interviendra dans les provinces du Kwilu, Kasai, Haut Lomami, Lomami, Maniema, et de la Tshopo. Le projet ciblera environ 1.768.825 ménages ruraux, dont 60% de femmes avec 8.394.125 bénéficiaires directs avec un développement des connaissances pour l'ensemble du monde rural.

En RDC, l'agriculture emploie plus de 70% de la population active en milieu rural. Les terres agricoles arables, évaluées à environ 80 millions ha, très peu valorisées (10 % sont mises en valeur) dont environ 3,5 millions ha, et l'agriculture et quelques 4,5 millions ha pour l'élevage. Seuls 13.500 hectares sont irrigués, soit 3,2% des superficies disponibles. Exploitée de manière durable, l'agriculture congolaise peut créer plus de 60% d'emplois au niveau national. Le diagnostic du secteur de l'agriculture et les opérations en cours ont permis d'orienter l'intervention du projet dans quatre filières porteuses à savoir : le manioc, le haricot, le maïs et le riz.

En RDC, le déficit alimentaire est évalué entre 20 et 30% (selon les régions). Par ailleurs, l'incidence de pauvreté au niveau national est très élevée et se situe à 63,4%, et 43% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique soit presque 1 enfant sur 2. Aussi, 38% de la population en RDC a un régime alimentaire pauvre et limité, et seulement 9,3% des enfants de 6 à 23 mois reçoivent une diète minimale acceptable. Les pertes économiques liées à la malnutrition en RDC sont estimées entre 3 et 8 pourcent du produit intérieur brut, soit une perte annuelle pour la RDC de 1,174 milliards dollars E.U, selon l'étude sur le coût de la faim en Afrique menée en RDC en 2017. Dans ce contexte, l'amélioration de la production agricole est devenue une priorité urgente du Gouvernement Congolais.

Valeur ajoutée de la Banque : Le projet proposé vise à faire participer activement les secteurs de l'agriculture à une croissance économique permettant de générer des emplois et des revenus substantiels au monde rural. Il est en droite ligne avec la stratégie pour la transformation de l'agriculture en Afrique (2016-2025) ; la stratégie décennale de la Banque (2013-2022), en particulier 2 de ses 5 priorités à savoir Nourrir l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des Africains ; la Stratégie 2014-2019 pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique ; la Stratégie d'emplois des jeunes en Afrique qui cible le secteur agricole et la formation entrepreneuriale des jeunes en milieu rural; le Plan d'Action Multisectoriel de Nutrition concernant le pilier accroître la production et la consommation d'aliments sains et nutritifs, enfin, le Programme Technologies pour la Transformation de l'Agriculture Africaine (TAAT), de la Banque qui vise à déployer des technologies agricoles en vue d'augmenter la productivité et la qualité de la production agricole des filières ciblées. Le projet est techniquement justifié, réalisable et générera des impacts positifs sur le plan de la reconstruction de la base productive, et de relance des activités économiques, de la contribution aux efforts de développement économique et social de la RDC.

Développement des connaissances : Le **PADCA-6P** permettra: a) le développement des filières végétales par le biais de l'introduction et de l'appropriation de technologies nouvelles visant l'augmentation de la productivité des spéculations identifiées; b) un appui institutionnel, l'amélioration de la Gouvernance et le renforcement des capacités au profit des structures existantes pour leur professionnalisation notamment autour de l'approche chaîne de valeur et l'amélioration de la coordination et le dialogue entre les acteurs des chaînes de valeur à travers les plateformes mises en place. L'ensemble de ces interventions constitueront des expériences pilotes pour la Banque en RD Congo et généreront des connaissances d'une grande valeur pour des développements futurs des filières agricoles dans le pays.

CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS

Pays et titre du projet : RDC-Projet d'Appui au Développement des Chaines de Valeurs Agricoles dans six Provinces de la RDC (PADCA-6P)

But du projet : Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de façon durable et augmenter les revenus des populations cibles

	CHAÎNE DES RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTÉNUATION
		Indicateur (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible au-delà de 2024		
IMPACT	La sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations est améliorée	1. Taux d'insécurité alimentaire 2. Taux de prévalence de la malnutrition aigüe 3. Taux de malnutrition chronique	1) ND 2) 10% 3) 43%	<20% <5% <20%	Rapports annuels et statistiques du Ministère en charge de l'agriculture EDS	
	Effet 1 : Productivité agricole augmentée	Niveau d'accroissement de la productivité des cultures vivrières - Manioc - Riz: - Mais - Haricot/Niebe	8t/ha 0,720/ha 0,8T/ha 0,8t/ha	15t/ha 4t/ha 3-t/ha 1,5t/ha	Rapports annuels et statistiques du Ministère en charge de l'agriculture	Aléas climatiques et les invasions de parasites Mesures d'atténuation : Intégration de la dimension adaptation dans les activités Approche intégrée d'agriculture et utilisation de variétés résistantes aux maladies
EFFETS	Effets 2 : Les nouvelles technologies sont adoptées par les bénéficiaires	2.1 Nbre de ménages ayant adopté les nouvelles technologies	0	>75%	A définir par situation de référence (enquêtes statistiques agricoles)	Adhésion insuffisante des populations à l'adoption de nouvelles technologies et bonnes pratiques agricoles Mesures d'atténuation : Mise en place d'un plan de communication approprié de tous les acteurs et activités de conseil agricole et formation Mise en place de plateformes
	Effet 3 : Emplois et opportunités économiques pour les jeunes et les femmes créés	3.1 Nombre d'emplois et opportunités économiques créés pour les jeunes/femmes	0	60.000/80.000		
	Effets 4 : quantité d'engrais utilisé augmentée	4.1 Quantité supplémentaire d'engrais utilise	0	13 kg/ha		

PRODUITS	Composante 1 : Développement des filières végétales					
	Produit 1.1 : Les femmes et les jeunes sont intégrés dans les chaînes de valeurs agricoles pour le développement des filières.	1.1.1 Nbre de femmes 1.1.2 Nbre de jeunes	0 0	500.000 300.000	Rapports de l'INERA et rapports projet Rapports annuels et statistiques du Ministère en charge de l'agriculture	Dégradation de la crise politique et sécuritaire du pays et sa propagation vers la zone du projet visant fuir les populations Mesures d'atténuation : provinces -Coordination avec le système des Nations Unies sur les informations sur le plan sécuritaire - Animer la cohésion sociale
	.					

Composante 2 : Appui institutionnel au secteur agricole Produit 2.1 : la Structuration des groupements agriculteurs est effectuée Produit 2.2 : Le renforcement du système et les structures de recherche et conseil agricole est assurée Produit 2.3 : Groupements Agri Multiplicateurs des semences et les réseaux des producteurs des semences sont appuyés Produit 2.4 : Politique nationale semencière mise en place Produit 2.5 : Conseil National de Semences (CONASEM) et au niveau provincial du Conseil Provincial de Semences (COPROSEM) créés et renforcés Produit 2.6 : Plateformes nationales mises en place (unités de transformation des céréales et tubercules)	2.1.1 Nbre de Groupements structurés	0	90	Rapports du Ministère de l'Agriculture et Rappports Projet Rapports INERA et Ministère de l'Agriculture	Insuffisance de synergie d'actions entre les partenaires du projet Mesures d'atténuation : Engagement des intervenants et acteurs. Synergie et complémentarité entre projets Faiblesse des infrastructures routières pour l'évacuation des produits Mesures atténuations : synergie avec les projets existants de la BAD
	2.2.1 Nbre de structures de recherche et Conseil Agricole renforcées	0	6		
	2.3.1 Nbre de groupements reproducteurs et multiplicateurs de semences	0	8		
	2.4.1 # de Loi semencière adoptée	0	1		
	2.5.1 Nbre de Conseils créés a) National b) Provincial	0 0	1 6		
	2.6.1 Nbre de plateformes facilitant les innovations technologiques mises en place	0	6		

ACTIVITÉS CLÉS	RESSOURCES	
<p>Composante 1 : Développement des filières végétales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production des semences améliorées et des technologies de conservation des semences ▪ Amélioration des itinéraires techniques de production ▪ Déploiement des technologies de production, transformation, conditionnement et stockage des produits ▪ Approvisionnement en intrants et outillages agricoles <p>Composante 2 : Appui institutionnel et de la Gouvernance et Renforcement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du dispositif de multiplication et de transfert des semences améliorées en milieu réel ▪ Mise en place de Plateformes des entreprises privées semencières ▪ Renforcement de la capacité des relais communautaires et des agents de santé en nutrition ▪ Enquête de base sur le statut nutritionnel des enfants de moins de cinq ans ▪ Sensibilisation à la nutrition à l'hygiène et à la santé/surveillance nutritionnelle ▪ Enquête socio-économique de la situation de référence pour l'ensemble des quatre spéculions considérées <p>Composante 3 : Coordination, gestion du projet, et suivi-évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi de l'exécution du projet et de la mise en œuvre du PGES ▪ Gestion, administrative, comptable et financière du projet ▪ Acquisition des biens, travaux et services du projet 	<p>Composante 1 10,283.91 millions UC</p> <p>Composante 2 6,269.53 millions UC</p> <p>Composante 3 4,880.92 millions UC</p>	<p>Sources de financement :</p> <p>BAD (prêt) : 20 millions UC</p> <p>GVT/BEN: 1,434.36 million UC</p>

CALENDRIER D'EXÉCUTION DU PROJET

		2019				2020				2021				2022				2023					
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
1	Approbation par le Conseil																						
2	Signature de l'accord de Prêt																						
3	Mise en vigueur du Prêt et premier décaissement																						
4	Publication avis général des acquisitions																						
5	Recrutement Personnel clé																						
6	Lancement du projet																						
7	Signature des conventions et mise en place des protocoles avec les institutions partenaires																						
8	Signature des contrats																						
9	Exécution des protocoles des Institutions de recherche																						
10	Exécution activités de renforcement de capacités																						
11	Evaluation à mi-parcours																						
12	Audits																						
13	Rapport d'achèvement																						
14	Achèvement des activités																						
15	Clôture Décembre 2024																						

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BANQUE À L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT FAD EN FAVEUR DE LA RDC POUR LE PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES CHAÎNES DE VALEURS AGRICOLES DANS SIX (6) PROVINCES (PADCA-6P)

La Direction soumet le présent rapport et les recommandations concernant une proposition d'un Prêt de 20 MUC à la République Démocratique du Congo pour le financement du Projet d'Appui au Développement des Chaînes de Valeurs Agricoles dans six (6) Provinces (PADCA-6P).

I. ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1. Contexte général du pays

1.1.1 La situation de transition politique dans laquelle se trouvait la RD Congo depuis la fin de l'année 2016 a pris fin avec l'organisation des élections présidentielle, législatives et provinciales du 30 décembre 2018. Le pays a connu sa première passation pacifique de pouvoir le 24 Janvier 2019, entre un Président de la République sortant et un autre entrant. Sur le plan économique, la RD Congo a enregistré un taux de croissance de 8,3% en moyenne sur la période 2013-2015. Toutefois, cet élan de croissance a été interrompu en 2016 (2,4%), suite à la chute des cours des principaux produits d'exportation du pays (cuivre et cobalt) et à l'instabilité de la situation politique interne. Grâce à la reprise des cours des produits miniers surtout en 2017 et à la hausse de la production minière, la croissance s'est établie à 3,7% en 2017, puis à 4,1% en 2018. Toutefois, les performances économiques récentes du pays ont eu des effets limités sur le bien-être de la population, en raison de la faible inclusivité de la croissance, portée essentiellement par le secteur minier. Bien que possédant de nombreuses potentialités, la RD Congo fait partie des pays les plus pauvres du monde. En effet, plus de 82% de la population vit sous le seuil de pauvreté de 1,25 dollars USD par jour. Les évolutions au niveau du contexte politique actuel avec les élections en Décembre 2018 (Présidentielles et législatives) contribueront à asseoir des bases de développement socio-économique du pays. La pauvreté, la discrimination et la violence à l'égard des femmes sont des causes majeures de malnutrition. Une alimentation inadéquate (monotone et peu diversifiée) de la mère et de son enfant entraîne des conséquences irréversibles sur le développement du jeune enfant et par conséquent des pertes économiques suite à une réduction dans la productivité.

1.1.2 La RD Congo possède un potentiel agricole considérable et offre des opportunités remarquables pour les investissements, notamment un marché potentiel de plus de 100 millions d'habitants en considérant sa population et les pays limitrophes. Les terres agricoles arables, évaluées à environ 80 millions ha sont très peu valorisées (10 % sont mis en valeur). La production agricole vivrière et céréalière, non-incluant l'arachide, et la banane plantain est estimée à environ 17 millions de tonnes sur une superficie de 3.700.000 ha. Le déficit alimentaire est évalué entre 20 et 30% (selon les régions).

1.1.3 Le développement du secteur agricole et rural fait face à de multiples contraintes, dont les plus importantes sont (i) une détérioration avancée du milieu et une insuffisance des infrastructures de base ; (ii) une faible capacité institutionnelle et de gestion; (iii) un faible accès aux intrants, matériels de production et aux services d'encadrement, à l'accès aux marchés, (iv) une faible capacité des organisations paysannes et des difficultés d'accès aux services financiers et à la gouvernance. Selon les données du Programme National d'Investissement (PNIA), les grands défis à relever par le pays, en vue de réduire significativement la pauvreté rurale à l'horizon 2020, consistent à : (i) sécuriser et moderniser le système agricole pour améliorer durablement la production des filières; (ii) vaincre la malnutrition et l'insécurité alimentaire.

1.2. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays

1.2.1. Le projet est en adéquation avec les cinq grands axes prioritaires du PNIA qui sont : (i) Améliorer la gouvernance agricole, promouvoir l'intégration de l'approche genre et renforcer les capacités humaines et institutionnelles ; (ii) Promouvoir durablement les filières agricoles, au premier rang desquelles les filières vivrières, et développer l'agri business afin d'améliorer les revenus des paysans et des autres opérateurs du secteur ; (iii) Améliorer la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et constituer des réserves stratégiques ; (iv) Développer et diffuser les produits de la recherche auprès des utilisateurs et améliorer le niveau de compétence professionnelle des différents acteurs.

1.2.2. Le projet s'inscrit également dans les priorités de la Stratégie 2013-2017 (mise à jour à fin 2018 et dont la deuxième mise à jour jusqu'en 2020 est en cours d'instruction) de la Banque en RDC qui vise à aider ce pays à sortir de son état de fragilité en créant les conditions d'une croissance forte et inclusive, induite par un dynamisme accru des secteurs productifs de l'économie. Il s'inscrit en particulier dans le deuxième pilier du DSP visant le renforcement des capacités de l'État à accroître les recettes publiques et à créer un cadre incitatif pour l'investissement privé, en particulier dans le deuxième axe lié à la création des conditions pour une croissance inclusive et diversifiée, tirée par l'investissement privé. Le projet s'inscrit enfin dans l'approche spatiale du DSP consistant à concentrer les opérations de la Banque dans la région du grand centre du pays.

1.2.3. Le projet PADCA-6P cadre avec la stratégie décennale de la Banque (2013-2022) et contribue à atteindre deux (2) des cinq (5) priorités stratégiques, à savoir Nourrir l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des Africains. Par ailleurs, le projet est en droite ligne avec les axes de la stratégie Nourrir L'Afrique : la Stratégie de la Banque pour la transformation de l'agriculture en Afrique 2016-2025, le plan d'action multisectoriel pour la nutrition ; la Stratégie d'emplois des jeunes en Afrique. Le projet est techniquement justifié, réalisable et générera des impacts positifs sur le plan de la reconstruction de la base productive, et de relance des activités économiques, de la contribution aux efforts de développement économique et social de la RDC.

1.3 Justification de l'intervention de la Banque

1.3.1 La RDC et ses partenaires se sont engagés à renforcer les capacités de résilience des populations à travers une approche collaborative qui lie la sécurité alimentaire, la cohésion sociale et l'accès à des ressources financières dans un but de stabilisation. Dans cette perspective, l'agriculture a été repositionnée au centre des préoccupations politiques et stratégiques, pour un relèvement durable du pays. Ainsi, l'objectif des autorités congolaises d'ici l'horizon 2020, est d'atteindre une croissance annuelle soutenue du secteur agricole de plus de 6%, indispensable pour réduire la pauvreté, pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations congolaises et pour générer durablement des emplois et des revenus surtout pour les jeunes. Par ailleurs au regard de la forte polarisation de l'économie congolaise sur le secteur minier, le développement du secteur agricole participe de la diversification du tissu productif, permettant de réduire la vulnérabilité de l'économie face aux chocs externes provenant des fluctuations des cours des produits miniers. La RDC a importé, sur la période 2013-2017, environ 1,5 milliards USD de produits alimentaires. Le projet qui contribuera à l'augmentation de la production agricole (vivrière notamment) constitue une réponse contre l'insécurité alimentaire.

1.4. Coordination de l'action des donateurs

1.4.1 La coordination des activités des partenaires au développement de la RDC se fait à travers la Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements (PGAI) logée au Ministère du Plan. Cette plateforme comptabilise les investissements faits par les différents partenaires, mais les activités techniques sont discutées et planifiées dans des groupes thématiques présidés par le ministère de tutelle du thème. Par exemple, le Groupe Thématique pour l'Agriculture et le Développement Rural est présidé

par le Ministère de l'Agriculture. Avec l'appui de ce Groupe Thématique et en concertation avec toutes les parties prenantes, le Ministère de l'agriculture a élaboré en septembre 2013, le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) pour la période de 2014-2020.

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Objectifs et Composantes du Projet

2.1.1 **L'objectif sectoriel** du projet est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de façon durable.

2.1.2 **L'objectif spécifique** est de faire progresser la production agricole à travers : (i) l'augmentation de la productivité des filières porteuses : du manioc, maïs, haricot/niébé, et riz ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs pour assurer la durabilité des investissements dans les chaînes de valeur ; et (iii) la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

2.1.3 Conception du projet

La conception du projet repose sur l'approche chaîne de valeur et prend en compte l'initiative TAAT qui vise à contribuer de manière significative à : (i) augmenter la productivité agricole par l'identification et la diffusion de technologies appropriées des agriculteurs ; (ii) mener des formations et campagnes de vulgarisation pour l'adoption de bonnes pratiques agricoles par la mise à disposition efficace de technologies aux agriculteurs ; et (iii) favoriser une politique développement de filières végétales.

2.1.4 Le projet sera exécuté à travers les trois composantes suivantes : (1) Développement des filières végétales ; (2) Appui institutionnel au secteur agricole ; et (3) Coordination et gestion du projet. Les activités du projet par composante se présentent comme suit :

Tableau 2.1 : Composantes du projet

N°	Nom de la composante	Coût estimatif	Description des composantes
I	Développement des Filières Végétales	11,346.60 Millions UC	<ul style="list-style-type: none"> • La promotion et le développement des cultures vivrières par l'approche de chaînes de valeur pour les spéculations du manioc, du maïs, du riz, et du niébé/haricot. La composante prendra en compte, en plus le développement des chaînes de valeur agricoles. • Mise en œuvre des activités suivantes : (i) appui à la production, à l'approvisionnement et à la distribution des semences améliorées, du matériel végétal certifié et des intrants ; (ii) promotion de la mécanisation agricole/traction animale ; et (iii) promotion des systèmes de stockage et de transformation ; et (iv) accès aux marchés. <p>Sous composante 1.1 : filières végétales</p> <p>Manioc)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissement de la situation de référence et enregistrement des bénéficiaires au niveau des bassins de production du manioc • Renforcement du système de multiplication et de distribution de semences en utilisant la technologie de multiplication rapide Semi Autotrophic Hydroponics (SAH) qui permet d'obtenir rapidement de grandes quantités de boutures saines • Vulgarisation des itinéraires techniques appropriés en vue d'augmenter d'au moins 30 à 50% les rendements du manioc et Vulgarisation des technologies de transformation de manioc <p>Maïs (AATF) : Les activités seront organisées en différents modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Établissement des plateformes autour du Maïs et contacts d'opérationnalisation des pôles de développement • Module 2 : Déploiement de technologies de maïs pour les zones agro écologies de la DRC : (I) assurer la production de 120 tonnes de semences pré-base et de base ; (ii) Formation de plus des 3200 agri- multiplicateurs des semences de maïs ; (iii) production et distribution d'au moins 7.000 tonnes

		<p>de semences de maïs commercial d'ici à la cinquième année</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 3 : Création de deux (02) centres d'achats des intrants agricoles à Ngandajika et à Mweka et regroupement des commandes d'intrants des organisations paysannes et renforcement de leur capacité. • Module 4 : Renforcement des capacités pour augmenter l'appropriation et l'usage de la technologie pour l'amélioration des technologies de transformation, conditionnement et stockage des produits • Module 5 : Accès au marché et valeur ajoutée par le développement des marchés locaux et organisation des circuits de commercialisation. • Module 6 : Implication des jeunes et des femmes par les formations des jeunes et femmes sur les techniques de poste récolte, techniques de séchage, emballage, labellisation, battage, ICT etc ; <p>Haricot/Niébé (CIAT): soutenir l'introduction et l'amélioration des technologies qui accompagne la promotion du haricot bio fortifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dissémination de variétés naines riche en Fe et Zn adaptées à la RDC ; • Utilisation de 'Soil Docs' par la plateforme des producteurs ; • Introduction de l'utilisation des décortiqueuses pour le conditionnement de la production du haricot ; • Utilisation des sacs PICs pour le stockage (Purdue Improved Crop Storage) • Production des produits à base de farine de haricot à haute teneur en fer pour les enfants et la consommation familiale comme des aliments à haute valeur nutritionnelle -renforcement des capacités et transfert technologique. <p>Riz (AfricaRice)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'introduction de nouvelles variétés améliorées à haut rendement adaptées aux changements climatiques pour les écologies irriguées de basfond et de plateau pluvial, et appui à la production des semences de pré-base et de base qui se fera grâce au renforcement des capacités des chercheurs de l'INERA du PNRI, et du SENASEM ; • Appui à l'organisation d'un système de distribution des semences à travers l'organisation des producteurs à travers les arrangements contractuels innovants ; • Introduction des bonnes pratiques agronomiques auprès de producteurs agricoles à travers des essais d'adaptation locale avec thèmes : Gestion de la Fertilité du sol, Qualité de semences, Densité des cultures, Gestion de mauvaises herbes, Gestion des maladies, agroforesterie, jachère améliorante à courte durée. <p>Fertilité du sol : Dans le cadre du développement des chaînes de valeur agricole, l'Agence Internationale de Développement des Engrais (IFDC) a été retenue par la Banque parmi les leaders de Compact. IFDC travaillera en étroite collaboration avec le SENAFIC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'utilisation des engrais minéraux et organiques avec les variétés améliorées, pour arriver de 12kg/ha à 25kg/ha (13 kg/ha supplémentaire) et aussi une adaptation locale dans le cas où les sols ont besoin d'addition de chaux ou de dolomite pour une meilleure augmentation de leur productivité • Établir des cartes de carence et d'acidité/alcalinité des sols pour les zones du projet • Œuvrer avec les acteurs du secteur privé afin de déterminer la faisabilité d'usines de mélange à sec (blending) d'engrais pour la fabrication de formules spécifiques aux sols et cultures. <p>Sous Composante 1.2 : Les infrastructures d'appui aux chaînes de valeurs agricoles : PADCA-6P prévoit de s'appuyer sur les infrastructures existantes dans la zone d'intervention, d'abord en identifiant toutes les infrastructures existantes et ou à créer et en développant des synergies avec les projets en cours financés par les PTF.</p>
--	--	--

II	Appui institutionnel, Amélioration de la Gouvernance et Renforcement des capacités	6,227.95 Millions UC	<p>Cette composante vise le renforcement de la capacité des structures existantes afin qu'elles se professionnalisent notamment autour de l'approche chaîne de valeur. Elle améliorera la coordination et le dialogue entre les acteurs des chaînes de valeur (public et privé).</p> <p>Sous composante 2.1 : Renforcement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette sous composante sera orientée vers des activités visant au : (i) renforcement des capacités techniques et organisationnelles des Organisations Paysannes, de la société civile et du secteur privé impliqués dans la chaîne de valeur des produits agricoles concernés, (ii) le renforcement des capacités des structures de coordination, de suivi-évaluation et de contrôle, (iii) la formation professionnelle dans les métiers du secteur agricole et dans la technologie alimentaire à visée nutritionnelle (fortification, bio-fortification). <p>Sous composante 2.2 : Appui Institutionnel et Amélioration de la Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la Gouvernance par la contribution à la mise en place d'une politique nationale semencière inclusive (incluant la participation du secteur privé et autres associations), et support à la mise en place au niveau national du Conseil National de Semences (CONASEM) et au niveau provincial du Conseil Provincial de Semences (COPROSEM). <p>Sous composante 2.3 : Appui à l'opérationnalisation des filières</p> <p>Filière Manioc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de plateformes d'innovations technologiques, • Promotion des bonnes pratiques agricoles pour améliorer la productivité du Manioc • Développement des TIC & des plateformes pour la vulgarisation <p>Filière maïs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de technologies dans les zones de production et commercialisation et valorisation des bonnes pratiques agronomiques et introduction de nouvelles technologies pour une meilleure productivité <p>Filière Haricot/Niébé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des plateformes autour du haricot bio fortifié (Fe) et contrats d'opérationnalisation des pôles de développement • Valorisation des produits de récolte, technologie liée à la nutrition et à la préférence du marché <p>Filière Riz</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production et dissémination des semences de base des nouvelles variétés résistantes aux changements climatiques, (iii) Déploiement de technologies dans les zones de développement du riz • Implication des jeunes et des femmes dans les différents maillons de la filière riz <p>Appui à l'opérationnalisation des plateformes multifonctionnelles (PMS)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place 6 PMS au niveau de sa zone d'intervention de superficie entre 100 à 200 m2. <p><u>Conseil agricole</u> : (i) de délivrer des prestations de conseil via les conseillers agricoles du Ministère de l'Agriculture, et (ii) de garantir la diffusion d'informations à destination des agriculteurs locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Vente des intrants agricoles</u> : (i) assurer l'approvisionnement en intrants agricoles des producteurs locaux. • <u>Transformation/Valorisation du Manioc, Maïs et Riz</u> : mettre en place des unités de transformation et de valorisation de ces produits. <p>Appui au Système d'Information des Marchés Agricoles (SIMA)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un Système d'Information des Marchés Agricoles (SIMA) pour étudier et caractériser les marchés pour les spéculations ciblées • Suivi des activités et évaluation des résultats du SIMA- (Suivi-Conseil et Suivi-Contrôle). <p>Appui à la nutrition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la diversification alimentaire, la promotion des bonnes pratiques alimentaires chez les enfants à travers des (i) Campagnes de sensibilisation ; (ii) (éducation nutritionnelle de proximité (Groupe de soutien à l'alimentation du jeune enfant et du nourrisson– ANJE, (iii) formation des relais communautaires en nutrition (RECO) et des agents de santé des districts concernés, et prévention de la malnutrition : fourniture de petits
----	---	-----------------------------	---

			équipements aux districts de santé concernés pour la surveillance nutritionnelle. Les ménages ayant au moins un enfant malnutri sont en général parmi les plus démunis et seront ceux qui bénéficieront en priorité des interventions de nutrition.
III	Coordination, gestion du projet, et suivi-évaluation	3,955.18 Millions UC	<ul style="list-style-type: none"> • UGP responsable de la mise en œuvre du projet assurera la gestion effective et intégrera les expert clés ; Audit financier et technique du projet • Surveillance de la conformité environnementale conformément au PGES • Des kits d'information sur le genre pour suivre et guider la mise en œuvre de ces interventions seront développés • Préparation du programme et budget annuels du projet

2.2 Solutions techniques retenues et alternatives étudiées

2.2.1 Le remplacement des variétés du niébé en diffusion par de nouvelles variétés riches en Fer et Zinc (High Iron. Bean : HIB) qui répondent aux exigences du marché (major market classes) permettra d'augmenter significativement la production et la rentabilité de tous les acteurs dans la chaîne des valeurs. L'importance du haricot riche en Fer et leur adoption ont été bien démontrées au Rwanda et publiées dans des journaux scientifiques internationaux (Hass et al. 2016 ; Oparinde et al. 2015, 2016).

2.2.2 Une promotion soutenue des nouvelles variétés par des agents de vulgarisation et tous les partenaires du projet permettra d'accélérer l'adoption de nouvelles technologies et leur utilisation. En vue d'accélérer l'adoption des technologies d'intrants, il est proposé le recours à l'approche **Gestion Intégrée de Fertilité des Sols** » (GIFS).

Tableau 1.2 : Solutions techniques retenues et solutions de rechange étudiées

Titre	Brève description	Raisons du rejet
adoption des technologies d'utilisation des engrais	Afin de mieux rationaliser l'usage des engrais il est proposé le recours à l'approche Gestion Intégrée de Fertilité des Sols» (GIFS).	Les paradigmes anciens de gestion de fertilité des sols focalisés sur des approches d'engrais ou de «faibles intrants», rarement sur les deux, ont ignoré le fait scientifique essentiel à savoir que les engrais sont plus efficaces et efficaces sur des sols bien conservés et contenant de la matière organique
Utilisation de variétés de haricot en diffusion (traditionnelle)	Le remplacement des variétés de haricot en diffusion par de nouvelles variétés riches en Fer et Zinc (High Iron. Bean : HIB) qui répondent aux exigences du marché (major market classes) permettra d'augmenter significativement la production et la rentabilité de tous les acteurs dans	Le remplacement des variétés de haricot en diffusion par de nouvelles variétés riches en Fer et Zinc (High Iron. Bean : HIB) qui répondent aux exigences du marché permettra d'augmenter significativement la production et la rentabilité de tous les acteurs dans la chaîne des valeurs.
Système Semi Autotrophic Hydroponics (SAH)	Renforcement du système de multiplication et de distribution de semences en utilisant le système SAH	Technologie de multiplication rapide La technologie SAH permet d'obtenir rapidement de grandes quantités de boutures saines

2.3 Type de projet

La présente intervention est un projet d'investissement. Il s'inscrit dans le cadre de l'assistance de la Banque aux Pays Membres Régionaux à l'initiative Nourrir l'Afrique et à travers l'approche chaîne de valeur et en conformité avec la stratégie Nourrir l'Afrique.

2.4 Coût du projet et dispositif de financement

2.4.1 Le coût total du projet est estimé à environ 21,434 millions d'UC (30,008 millions \$EU) hors taxe et hors douane dont 64% en devises et 36% en monnaie locale. Le projet sera financé à hauteur de : 20 millions d'UC sous forme de prêt FAD et le reste 1,434 million d'UC constituera la contrepartie du Gouvernement (inférieur à 10% du coût total du projet-(voir justificatifs en annexe C.4) et des

bénéficiaires. La durée d'exécution des activités sera de cinq (5) ans. Le résumé des coûts du projet est présenté, la répartition du financement et le calendrier des dépenses sont présentés aux tableaux 2.4 - 2.6.

2.4.2 Le Prêt de la Banque financera à hauteur de 100% HT les travaux hormis les infrastructures communautaires pour lesquelles il sera exigé une contribution de 10% des Communes (le FEICOM accompagnera les collectivités bénéficiaires dans la mobilisation de cette contrepartie). Les biens et les services seront financés à hauteur de 100% conformément au plan de financement en annexe. Les salaires des fonctionnaires et une partie de la location de bureaux (1/3) seront pris en charge par le Gouvernement.

Tableau 2.3 : Coût estimatif par composante

COMPOSANTES	(\$EU, 000)			(UC, 000)			% Dev.	% C. Base
	M. Locale	Devises	Total	M. Locale	Devises	Total		
1. DEVELOPPEMENT DES FILIERES VEGETALES	2,210.13	11,586.64	13,796.77	1,590.02	8,335.71	9,925.73	84	48
1.1 Les filières végétales/agricoles	2,040.13	10,546.64	12,586.77	1,467.72	7,587.51	9,055.23	84	43
1.2 Activités d'appui aux chaînes de valeur agricole	170.00	1,040.00	1,210.00	122.30	748.20	870.50	86	4
2. APPUI INSTITUTIONNEL, AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES	1,901.16	6,605.06	8,506.22	1,367.74	4,751.84	6,119.58	78	29
2.1 Renforcement des capacités	631.46	2,461.26	3,092.72	454.29	1,770.69	2,224.98	80	11
2.2 Appui Institutionnel et Amélioration de la Gouvernance	449.70	1,823.80	2,273.50	323.53	1,312.09	1,635.61	80	8
2.3 Appui à l'opérationnalisation des filières	820.00	2,320.00	3,140.00	589.93	1,669.06	2,258.99	74	11
3. COORDINATION, GESTION DU PROJET, ET SUIVI-EVALUATION	6,353.95	317.75	6,671.70	4,571.19	228.60	4,799.78	5	23
Coût de Base	10,465.24	18,509.45	28,974.69	7,528.95	13,316.15	20,845.10	64	100
Imprévus Physiques	49.34	444.02	493.35	35.49	319.44	354.93	90	2
Imprévus Financiers	198.98	341.08	540.06	88.10	146.23	234.33	62	1
COÛT TOTAL DU PROJET	10,713.56	19,294.55	30,008.11	7,652.54	13,781.82	21,434.36	64	103

Tableau 2.4 : Coût du projet par catégorie de dépense

CATEGORIES DE DEPENSES	(\$EU, 000)			(UC, 000)			% Dev.	% C. Base
	M. Locale	Devises	Total	M. Locale	Devises	Total		
Investissement								
Travaux	309.40	2,784.60	3,094.00	222.59	2,003.31	2,225.90	90.00	11.00
Biens	3,117.78	11,871.14	14,988.92	2,243.01	8,540.39	10,783.40	79.00	52.00
Services	390.86	3,517.71	3,908.57	281.19	2,530.73	2,811.92	90.00	13.00
Fonctionnement	6,647.20	336.00	6,983.20	4,782.16	241.73	5,023.88	5.00	24.00
Coût de Base	10,465.24	18,509.45	28,974.69	7,528.95	13,316.15	20,845.10	64.00	100.00
Imprévus Physiques	49.34	444.02	493.35	35.49	319.44	354.93	90.00	2.00
Imprévus Financiers	198.98	341.08	540.06	88.10	146.23	234.33	62.00	1.00
COÛT TOTAL DU PROJET	10,713.56	19,294.55	30,008.11	7,652.54	13,781.82	21,434.36	64.00	103.00

Tableau 2.5 : Calendrier des dépenses par composante (montants en '000 UC)

Composantes	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
DEVELOPPEMENT DES FILIERES VEGETALES	2,032.58	2,911.38	2,920.35	1,784.66	634.94	10,283.91
APPUI INSTITUTIONNEL, AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES	1,526.99	2,051.12	1,197.88	900.42	593.11	6,269.53
COORDINATION, GESTION DU PROJET, ET SUIVI-EVALUATION	1,104.83	930.31	940.71	948.57	956.50	4,880.92
TOTAL	4,664.40	5,892.81	5,058.95	3,633.66	2,184.55	21,434.36

Tableau 2.6 : Sources de financement

Sources de financement	(UC, 000)			(\$EU, 000)			% Total
	M. Locale	Devises	Total	M. Locale	Devises	Total	
FAD	6,218.17	13,781.83	20,000.00	8,705.44	19,294.56	28,000.00	93.30
Gouvernement	1,434.37	-	1,434.37	2,008.12	-	2,008.12	6.70
TOTAL	7,652.54	13,781.83	21,434.37	10,713.56	19,294.56	30,008.11	100.00

2.4.3. La contribution du Gouvernement (6,7%) n'atteignant pas les 10% du budget global du projet tel qu'exigé par la Banque, une note sur la Dérogation pour la contrepartie nationale, développée par l'Economiste pays de la Banque, a été introduite (Annexe C4). Cette note s'appuie sur un ensemble de critères incluant (i) l'engagement du pays à mettre en œuvre son programme de développement, (ii) la priorité accordée par le pays au secteur ciblé par l'aide de la Banque, (iii) la Situation budgétaire et le niveau d'endettement du pays

2.5 Zone et bénéficiaires visés par le projet

2.5.1. La zone d'intervention du projet définie par spéculation agricole et par province, est la suivante : 1) **Kwilu** : Manioc et Maïs (Territoires de Idiofa, Bulungu, Bagata); 2) **Lomami** : Maïs (Territoire de Ngandajika, centre de Muene-Ditu), 3) **Kasai** : Maïs (Territoire de Mweka) ; 4) **Haut Lomami** : Haricot (Territoire de Kanyama,) ; 5) **Maniema** : Riz (sites Kibombo, Kassongo, Kabambare), et 6) **Tshopo** : Riz(Territoires de Opala, Isangi, Imela, Banalia). Ces sites ont été proposés à partir des critères suivants : (i) accessibilité ; (ii) existence d'infrastructures (entrepôts, chaînes de conditionnement) ; (iii) maîtrise de la culture concernée par les agriculteurs expérimentés et avec un bon niveau d'organisation ; (iv) accès facile aux intrants et niveau élevé des productions ; et (v) existence de matériel végétal de reproduction et de propagation. Les provinces ciblées disposent d'un important potentiel agricole diversifié, dont la mise en valeur va permettre de combler une partie du déficit alimentaire du pays.

2.5.2 Cette zone fait partie des zones de développement prioritaires qui avaient été définies dans le Programme Quinquennal 2012-2016 du Gouvernement. Ce choix repose aussi sur une approche spatiale telle que recommandée dans le DSP 2013-2017 prorogé à 2020 qui s'articule autour des provinces du centre en particulier et limitrophes, et sur des critères d'approche intégrée des interventions sectorielles, de la consolidation et de la valorisation des acquis des interventions financées et soutenues par la Banque. Les provinces du Maniema et de la Tshopo (provinces rizicoles) ont été ajoutées à celles de la zone centre pour tenir compte de la volonté du Gouvernement de multiplier les interventions sur la production rizicole du pays en complémentarité avec les interventions des autres partenaires techniques et financiers (FIDA).

2.5.3 Bénéficiaires du projet

Quelques 1.768.825 ménages ruraux, dont 60% de femmes, bénéficieront directement du projet. Avec une taille moyenne d'environ six (6) personnes par ménage, cela signifie que 10.612.950 personnes bénéficieront directement du projet. Les avantages se présenteront sous plusieurs formes, notamment le renforcement des capacités en matière d'application des technologies agricoles modernes, des innovations et des bonnes pratiques agricoles. Parmi les autres avantages figurent une productivité et une production accrue, une meilleure gestion des récoltes, une sécurité alimentaire et nutritionnelle et des revenus améliorés pour les ménages, ainsi qu'un meilleur bien-être général des ménages. Outre les ménages ruraux qui bénéficieront directement du projet, on n'estime que quelques 3.353.650 ménages pourront bénéficier indirectement du projet à travers la diffusion des technologies, des innovations et des bonnes pratiques agricoles auprès des bénéficiaires directs.

2.6 Processus participatif pour l'identification

2.6.1 La conception du projet repose sur l'approche chaîne de valeurs retenue pour le programme TAAT et prend en compte plusieurs facteurs dont notamment, les technologies performantes ayant fait leur preuve, les infrastructures d'appui aux filières agricoles, les aptitudes des producteurs et la main-d'œuvre disponible, les conditions d'accès au marché, la demande des marchés et la préférence des consommateurs.

2.6.2 L'approche suivie dans la préparation du PADCA-6P a été largement participative. En effet, lors de la mission de préparation, des discussions et changes ont été menées avec toutes les parties prenantes concernées par la mise en œuvre du projet. Des rencontres ont été organisées avec les représentants des

Ministères des Finances et de l'Agriculture en particulier avec la Cellule de Suivi des Projets et des programmes au Ministère des Finances. Des entretiens ont été conduits avec les principaux acteurs du secteur de l'agriculture tels que l'INERA, le SENASEM, le SNV, les Inspections Provinciales de l'Agriculture, et les autres acteurs de la filière semencière et du secteur privé représentés par la Fédération des Entreprises du Congo, et la Direction Générale du Parc Agroindustriel du Bukanga Lonzo. Des réunions de consultation et de concertation ont eu lieu avec les principaux PTF œuvrant dans le secteur Agricole et de la nutrition en RDC, notamment GIBADER, l'UNICEF, le PAM, l'UE, ENABEL (ancienne Coopération Technique Belge) et la FAO en vue d'une connaissance des opérations en cours et envisager une meilleure coordination de l'aide et des interventions. Des consultations publiques ont également été organisées du 14 au 28 mars 2019, avec les populations des différentes régions concernées par le projet.

2.6.3 Cette approche participative, inclusive et holistique, et basée sur les leçons tirées des projets similaires, vise à contribuer de manière significative à : (i) augmenter la productivité et la production agricoles par l'identification et la diffusion de technologies appropriées ; (ii) mener des formations et campagnes de vulgarisation pour l'adoption de bonnes pratiques agricoles par la mise à disposition efficace de technologies aux agriculteurs ; (iii) favoriser une politique développement de filières végétales; et (iv) offrir aux groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, la possibilité de participer pleinement aux principales étapes du processus de développement des filières agricoles. Les discussions menées avec les autorités et responsables du Ministère de l'Agriculture, avec les autres partenaires techniques et Financiers (Groupe GIBADER, FAO), ainsi qu'avec les groupements et associations des paysans, les ONG, ont permis de mieux définir les actions prioritaires à mettre en œuvre dans cette optique.

2.6.4 Les visites de terrain et les discussions avec les acteurs sur les chaînes de valeur agricoles ont permis d'identifier les faiblesses majeures au niveau (i) du maillon de la production (approvisionnement des intrants, appui/conseil et faible organisation, pratiques culturelles non adéquates, sous-équipement) ; (ii) de la transformation (faible organisation, sous-équipement, insuffisance du marketing) ; et (iii) de la commercialisation.

2.7 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque

2.7.1 Au 31/12/2018, le portefeuille actif du Groupe de la Banque en RDC comprenait au total 31 opérations du secteur public pour un montant cumulé d'engagements de 1 020,67 millions d'UC (MUC). Il comprend 25 opérations nationales pour un montant total cumulé de 895,77 MUC, dont 21 projets d'investissement (891,15 MUC), 3 études (3,90 MUC) et 1 opération humanitaire d'urgence (0,720 MUC). Ces opérations sont financées principalement par le FAD à hauteur de 873,21 MUC (dont 163,49 MUC au titre de la Facilité d'appui à la transition (FAT), soit 18,25%) ; l'Initiative pour l'alimentation en eau potable en milieu rural (RWSSI) : 4,87 MUC ; la Facilité africaine de l'eau (FAE) : 1,53 MUC et le Fonds d'investissement forestier (PIF) : 15,43 MUC. Le portefeuille comprend également 6 projets régionaux pour un montant total de 124,90 MUC, financés par le FAD, dont 65,90 MUC au titre de la FAT. Au plan national, la répartition sectorielle du portefeuille est en parfaite cohérence avec les orientations du DSP, les 5 priorités opérationnelles et la stratégie décennale de la Banque. Elle se présente comme suit : secteur des infrastructures : (79% transport : 41%, énergie : 26%, eau et assainissement : 12%) ; secteur agriculture : 12% ; secteur gouvernance : 7% et secteur social : 2%. En ce qui concerne le secteur agricole, 6 opérations nationales sont en cours d'exécution pour un montant d'engagements nets cumulés de 107,65 MUC (voir annexe 3).

2.7.2 Selon l'analyse du DSP La performance du portefeuille au 31 décembre 2018 est jugée globalement satisfaisante avec une note de 3 sur une échelle de 4. La performance est restée stable par rapport à la revue effectuée à mi-parcours du DSP en 2015 et celle effectuée lors de l'extension du DSP en 2017. Toutefois, le rapport Flashlight sur la performance du portefeuille a noté que la performance est d'un niveau moyen. Selon le rapport Flashlight de décembre 2018, seulement 66% du portefeuille présentent une performance jugée acceptable (dont 47%, une performance satisfaisante et 19% une performance moyenne), tandis que 33% du portefeuille présentent une performance non satisfaisante.

2.7.3 Malgré les améliorations constatées, la mise en œuvre des opérations reste confrontée à des problèmes récurrents qui affectent la performance. Au nombre des contraintes, il faut relever entre autres : (i) la lenteur dans la satisfaction des conditionnalités des accords, notamment la ratification des accords de prêt et la satisfaction des conditions de premier décaissement ; (ii) la faible implication des ministères de tutelle dans le suivi des projets ; (iii) la faiblesse dans la gestion financière de certains projets, notamment dans la réalisation des audits ; et (iv) les longs délais de traitement de certains dossiers par la Banque.

2.7.4 Sur la base de ces constats, et pour une mise en œuvre rapide et cohérente, le projet dans sa conception a proposé : (i) un allègement des conditions préalables aux premiers décaissements projet; (ii) une meilleure implication du Ministère de tutelle (Agriculture) pour le suivi à travers le Secrétaire General et du Ministère d'appui (Développement Rural) ; (iii) une collaboration plus étroite et renforcée entre les départements sectoriel (AHAI) et régional (RDGC) ainsi que le renforcement du bureau pays en vue d'un traitement rapide des dossiers soumis à l'approbation de la Banque.

2.8 Principaux indicateurs de performance

2.8.1 Les principaux indicateurs contenus dans le cadre logique du projet sont : (i) taux d'insécurité alimentaire ; (ii) taux de prévalence de malnutrition aigüe ; (iii) Niveau d'accroissement de la productivité des cultures vivrières (Manioc, Riz, Mais, Haricot/Niebe) ; (iv) nombre de femmes et de jeunes intégrés dans les chaînes de valeur agricoles ; d'emplois et opportunités créés pour les jeunes et les femmes ; (v) nombre de ménages ayant adopté les nouvelles technologies ; (vi) augmentation de la productivité des différentes spéculations à travers une bonne fertilisation de 0 à 13 kg/ha ; (vii) nombre de groupements structures ; (viii) nombre de groupements reproducteurs et multiplicateurs de semences appuyés ; (ix) loi semencière adoptée ; (x) nombre de plateformes facilitant les innovations technologiques mises en place. Concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population en RDC, le taux d'insécurité alimentaire sera réduit à un niveau inférieur à 20%, la prévalence de la malnutrition aigüe de 10% à un niveau inférieur à 5 % ; et le taux de la malnutrition chronique de 43% à un niveau inférieur à 20%. Le niveau d'accroissement de la productivité du haricot sera de 0.86 ton per Ha, le manioc de 8 à 10t/ha, le riz de 0,720 kg/ha à 4t/ha et le maïs de 0,8 à 1,5t/ha.

2.8.2 Le nombre des ménages qui adopte les nouvelles technologies est estimé à un niveau supérieur à 75%. Il est attendu que le nombre de femmes et de jeunes dans la chaîne de valeur via la création seront de 80.000 (femmes) et 60.000 (jeunes). Le projet procédera à la deuxième année à l'établissement de la situation de référence et enregistrement des bénéficiaires au niveau des bassins de production de chaque spéculation. L'ensemble de ces indicateurs sont en rapport avec l'initiative de la Banque Africaine de Développement (BAD) "AfDB's feed Africa program"/Nourrir l'Afrique.

III FAISABILITE DU PROJET

3.1. Performance financière et économique

3.1.1 Une évaluation financière du projet a été réalisée à l'aide de modèles d'activité et sur la base des prix du marché. Les principales hypothèses sous-jacentes aux analyses incluent: (i) 80 000 agriculteurs engagés activement dans l'agriculture en pleine capacité du projet; (ii) le projet générera une augmentation supplémentaire de 25% des revenus, (iii) les agriculteurs adopteront les variétés de semences améliorées de maïs, de haricots et de riz (iii) une période de 20 ans a été utilisée pour mesurer les avantages différentiels à partir du projet; iv) le coût d'opportunité du capital utilisé pour actualiser les avantages futurs était estimé à 12%.

3.1.2 Pour l'analyse économique, (v) la valeur de la main-d'œuvre salariée a été ajustée par un facteur de conversion de 0,75; (vi) la réhabilitation du système semencier assurera un approvisionnement national en semences de qualité. Ces analyses ont été effectuées avec les coûts financiers et économiques générés à l'aide de Costab 32. Le résumé de l'analyse financière et économique figure à l'annexe VII et est développé à l'annexe B6 du volume II du rapport d'évaluation.

3.1.3 Le projet devrait générer les avantages suivants: (i) augmentation de la production alimentaire; ii) augmentation des investissements du secteur privé; iii) amélioration de la production et du stockage des semences; (iv) amélioration du revenu moyen des ménages; (v) création d'emplois pour 140 000 agriculteurs et entrepreneurs; et (vi) amélioration de la nutrition par l'usage d'aliments bio-fortifiés.

Tableau 3.1: Chiffres économiques et financiers clés

TRI: 19% VAN (scénario de base) équivalent à 18, 753, 235,485.13 FC	
TRE: 26% VAN (cas de base) équivalent à 22, 530, 519,219.40 FC	

NB: les calculs détaillés sont disponibles à l'annexe B7

3.1.4 **Analyse financière:** Sur la base des hypothèses ci-dessus, l'analyse financière a généré une valeur actualisée nette de 18. 753.235.485,13 FC et un taux de rendement interne de 19%, comme indiqué dans les annexes techniques (B6). Sur la base de l'analyse ci-dessus, le projet est jugé financièrement réalisable. Le TRI de 19% est supérieur au coût d'opportunité du capital (12%).

3.1.5 **Analyse économique:** L'analyse économique a été réalisée selon la même approche que l'analyse financière, sur la base des prix de référence des biens négociables et du coût total du projet. En outre, d'autres avantages indirects étaient également attendus, tels que la réduction des pertes après récolte; la mise à disposition d'un centre de service pour les équipements agricoles, d'un système fiable d'informations sur les sols pour les mélanges d'engrais, d'un système efficace de distribution des intrants par le biais du système de base de données des agriculteurs et d'une réduction des coûts de transport des biens et des services. Cependant, ces avantages supplémentaires étaient difficiles à évaluer en termes monétaires en raison de la portée limitée du présent rapport. Dans ces conditions, l'analyse économique a révélé une VAN de 22.530. 519.219,40 FC et un TRI de 26%, comme indiqué dans les annexes techniques.

3.2 Impact environnemental et social

Environnement

3.2.1 Les activités proposées n'entraînent aucune réinstallation physique ni économique. Le projet est un Projet qui s'inscrit dans l'initiative TAAT qui repose beaucoup plus sur le transfert de technologies. Dans ces zones de production, outre l'introduction et la diffusion de technologies nouvelles, le projet n'interviendra que dans la réhabilitation d'infrastructures jugées nécessaires. L'essentiel des productions sont pluviales et le riz est irrigué par endroit, et dans des conditions bien maîtrisées.

3.2.2 Le PADCA-6P est classé en catégorie 2 sur la base des procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES) de la Banque suite à la nature de ses activités. Une étude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) a été élaborée entre janvier 2019 et mars 2019. Les réalisations du PADCA-6P ne devraient pas produire d'impacts environnementaux et sociaux négatifs majeurs. Pour l'essentiel, elles viennent apporter une réponse à des problèmes sociaux réels ((i) L'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations;(ii) l'appui à la production, à l'approvisionnement et à la distribution des semences améliorées en tenant compte des risques/variations climatiques, du matériel végétal certifié et des intrants ; (iii) promotion de la mécanisation agricole ; (iv) promotion des systèmes de transformation ; (v) renforcement des capacités techniques et organisationnelles des Organisations Paysannes, de la société civile et du secteur privé impliqués dans la chaîne de valeur des produits agricoles concernés.

Ces réalisations vont fondamentalement améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires (Emploi des jeunes et des femmes) tant au niveau des six provinces du projet qu'au niveau national.

3.2.3 Aucun impact négatif irréversible ou à grande échelle n'est à signaler. La plupart des impacts sont temporaires et limités dans le temps. Les impacts environnementaux et sociaux négatifs des activités du projet PADCA-6P concerneront : les risques de pollutions de la nappe et des cours d'eau ainsi que la dégradation des sols liés à l'usage des pesticides et des engrais (même s'il s'agira de promouvoir l'utilisation des engrais minéraux et organiques avec une adaptation locale en fonction des carences des sols) ; la fertilisation et le système de culture (association et rotation des cultures) et d'herbicides (les biodégradables seront préconisées afin de minimiser les effets négatifs).

3.2.4 Au plan social on pourrait assister à la recrudescence des maladies hydriques ; à l'insécurité et aux contraintes sociales liées à l'afflux de populations migrantes vers la zone du projet ; aux risques d'accidents et de nuisances liés aux travaux de réhabilitation et de construction des diverses infrastructures telles que les plateformes (le projet mettra en place 6 Plateformes Multifonctionnelles (PMS) au niveau de la zone d'intervention). Chaque PMS aura une superficie entre 100 à 200 m² et comprendra l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des espaces de stockage (magasin de 100 m²). Pour prévenir ces risques, des mesures sont proposées dans le PGES et le coût global de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales s'élèvera à 505.000 \$ E.U. L'unité de gestion de projet sera responsable de la mise en œuvre du PGES.

Adaptation aux Changements Climatiques

3.2.5 Le secteur agricole est très vulnérable aux changements climatiques en RDC à cause de la variabilité extrême des paramètres climatiques, surtout de la pluviométrie. Les sécheresses saisonnières provoquent de graves perturbations des calendriers agricoles, alors que l'agriculture est de type pluvial, et affectent sensiblement la production, partant la sécurité alimentaire des communautés, particulièrement en milieu rural, et entretient la pauvreté car l'agriculture constitue le principal moyen de subsistance dans ces milieux. Par ailleurs, les risques climatiques identifiés au niveau du PADCA-6P sont exacerbés par un système de production dépendant de la pluie, une agriculture de subsistance, des pratiques agricoles non respectueuses de l'environnement, l'absence de rigueur dans le respect des itinéraires techniques, et l'absence du système d'information et de gestion des risques climatiques. Les impacts spécifiques au niveau de la zone d'intervention du projet incluent : (i) une baisse des rendements des principales cultures (manioc, maïs, riz, haricot et niébé) donc celles visées par le PADCA-6P, (ii) une dégradation physique et chimique des sols entraînant une diminution de la productivité agricole et des ressources végétales de pâture pour les animaux ; (iii) et l'exacerbation des conflits fonciers.

Situation du genre

3.2.6 L'égalité des sexes est un droit inscrit dans la constitution nationale. Le pays a également ratifié les protocoles internationaux sur la promotion de l'égalité des sexes. Cependant, malgré les progrès réalisés dans le cadre juridique, l'égalité des sexes reste un défi majeur dans le pays. Les questions liées à l'égalité des sexes seraient prises en compte dans les différentes activités relatives au développement des chaînes de valeur. Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'agriculture ; cependant, elles sont confrontées à plusieurs défis et contraintes, notamment le faible accès aux différents moyens de production, accès inégal aux intrants agricoles (semences, engrais) et le manque d'accès au crédit.

3.2.7 Pour que les femmes bénéficient également du projet, des activités spécifiques à leur intention seront conçues pour renforcer leur autonomisation économique et sociale. Le projet cherchera à : (i) assurer l'autonomisation socio-économique, (ii) accroître la participation des deux sexes à la promotion de l'agroalimentaire dans les zones du projet; (iii) créer les conditions d'un accès équitable des hommes des femmes et des jeune aux ressources du projet et (iv) accroître le processus décisionnel des femmes tout au long de la chaîne de valeur agricole. Le projet encouragera une approche de transformation du genre par le renforcement des capacités dans tous les aspects de la chaîne de valeur agricole y compris dans la création de coopératives/associations d'entreprises dirigées par des femmes et le développement

de leurs compétences techniques, en leadership et en entrepreneuriat; b) construction des infrastructures genre sensibles. Le projet appuiera également des activités d'information sur le suivi et l'évaluation qui seront ventilées par sexe dans les rapports générés.

IV EXECUTION DU PROJET

4.1 Dispositions en matière d'exécution-Mécanisme de suivi-évaluation

4.1.1 Le PADCA-6P sera placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'agriculture à travers le Secrétariat Général de l'Agriculture (SGA) qui animera à ce titre, les interactions avec les autres ministères sectoriels, les partenaires techniques et financiers, et coordonnera les activités de suivi évaluation. La concertation au niveau national sera assurée par un Comité national de pilotage (CNP) qui sera le même que celui du PEJAB pour des raisons d'harmonisation et de cohérence, (voir Volume II- annexe technique B5). Au niveau déconcentré, la concertation se fera à travers des Comités de concertation (CC) à l'échelle provinciale. Ces organes valideront la planification des investissements au niveau provincial et superviseront la mise en œuvre afin de créer l'alignement et la cohérence avec les stratégies provinciales et nationales et les autres interventions sectorielles.

4.1.2 En ce qui concerne l'Unité de gestion de projet (UGP), il a été convenu que le coordonnateur du PEJAB sera le coordonnateur du PDACA-6P secondé par un chef de projet. Cette UGP sera responsable de la mise en œuvre du projet avec un chef de projet recruté à cet effet. L'UGP assurera la gestion effective et intégrera les experts nécessaires (1 expert en acquisitions, 1 expert en Gestion Financière, 1 comptable, 1 environnementaliste, 1 expert en infrastructures rurales détaché du Ministère du Développement Rural, 1 chargé du suivi-évaluation pour les chaînes de valeur). Le projet fournira les équipements additionnels (logistique, informatique, outils de gestion). Le Projet apportera des ressources pour renforcer la structure de gestion et de coordination du projet.

4.1.3 Le dispositif de suivi-évaluation du projet sera conçu en tenant compte des indicateurs cibles retenus pour les composantes du projet ainsi que les indicateurs d'impact, d'effets et de produits attendus. Des enquêtes socio-économiques devront être conduites selon une périodicité à déterminer pour renseigner les indicateurs de performances et d'impact. Au démarrage du projet, une situation de référence sera clairement établie, avec des données désagrégées par genre, afin de renseigner le niveau initial des indicateurs clés qui seront suivis. Les activités de suivi-évaluation seront conduites en collaboration avec le Service National des Statistiques Agricoles

4.1.4 Des rapports d'activités trimestriels et annuels seront également préparés et soumis à la Banque, conformément aux accords conclus. La Banque effectuera une mission de suivi et de supervision au moins deux fois par an. Le bureau pays de la RDC maintiendra un dialogue permanent avec les Autorités du pays, et assurera le suivi du projet. À la fin du projet, le Gouvernement préparera un Rapport d'Achèvement sur la base duquel la Banque établira son Rapport d'Achèvement (RAP).

4.2 Disposition en matière de passation des marchés

4.2.1 Les acquisitions de biens (y compris les services autres que ceux de consultants), les travaux et les acquisitions de services de consultants, financés par la Banque dans le cadre du projet, seront effectués conformément à la « Politique et méthodologie d'Acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque » en date d'octobre 2015, et conformément aux dispositions énoncées dans l'Accord de financement. Plus précisément, les acquisitions seront réalisées selon : (i) le Système National de Passation des Marchés (SNPM) de l'emprunteur régi par la Loi n°10/010 du 10 avril 2010 relative aux Marchés Publics, ainsi que les décrets d'application ; (ii) les méthodes et Procédures d'acquisition de la Banque (MPAB), sur la base des documents standards d'appel d'offre pertinents (DSAO) pour des marchés qui sont soit: (a) au-dessus des seuils indiqués à l'Annexe B7, Para. B.7.3.2, ou (b) pour des acquisitions pour lesquelles le SNPM de l'Emprunteur n'est pas jugé approprié ; et (iii) les systèmes tiers de passation des marchés (eg. Cofinancement).

4.2.2 Evaluation des risques et des capacités en matière d'acquisitions (ERCA). L'évaluation des risques aux niveaux du pays, du secteur et du projet ainsi que des capacités de l'agence d'exécution (AE) en matière d'acquisition a été effectuée pour le projet et les résultats ont servi à orienter la décision du choix du système de passation des marchés (Emprunteur, Banque, ou Tierce partie) utilisé pour des activités données ou ensemble d'activités similaires dans le cadre du projet. Les mesures appropriées d'atténuation des risques ont été incluses dans le plan d'actions indiqué au Para. B.7.9 de l'Annexe B7.

4.2.3 L'UGP du PADCA, sera responsable de l'acquisition des biens, travaux et acquisition de services. L'UGP sera appuyée par la Cellule de Gestion et Passation des Marchés Publics (CGPMP) du SG du MINAGRI, en application des dispositions de l'Article 13, alinéa 1 du code des marchés publics, complété par l'article 2 du décret n° 10/32 2012 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics.

4.2.4 Les capacités de cette cellule sont jugées insuffisantes pour conduire la passation de marchés. La Cellule d'Exécution du Projet PADCA-6P devra en conséquence procéder au recrutement d'un Expert en passation des marchés dédié au projet et dont l'entrée en fonction devra recueillir l'avis préalable de la Banque.

4.2.5 Un plan de passation des marchés (PPM) a été préparé lors de la préparation du projet. Le PPM sera mis à jour par l'UGP au démarrage du projet et sera publié dans la base de données du site Web de la Banque. Le PPM couvrira une période initiale de 18 mois et sera mis à jour chaque année ou en tant que de besoin, mais toujours sur les 18 mois suivants, pendant la durée de mise en œuvre du projet. Le plan de passation des marchés, les modes détaillés de passation des marchés, ainsi que le tableau relatif aux acquisitions des biens et services sont présentés dans les Annexes techniques du Rapport (Annexe B7).

4.3. Dispositions relatives à la gestion financière

La responsabilité de la gestion financière du projet sera confiée à l'équipe du projet à recruter qui bénéficiera de la collaboration étroite de l'Unité de Coordination du PEJAB à travers (i) la supervision des tâches financières et comptables, (ii) la mise à jour des outils de gestion (logiciel et manuel existants), (iii) le renforcement du dispositif de contrôle interne, (iv) la préparation des rapports financiers intérimaires, et des états financiers annuels, (v) le suivi des activités d'audit et la transmission des rapports d'audit à la Banque. Le manuel de procédure du PADCA-6P se basera sur celui du PEJAB mais avec une version révisée en tenant compte des spécificités du nouveau projet PADCA-6P. Les modalités de gestion financière du projet seront confirmées et détaillées dans le volume II-Annexes Techniques du rapport d'évaluation du projet.

4.4. Dispositions relatives aux décaissements

4.4.1 Les décaissements des ressources du prêt se feront conformément au Manuel des décaissements de la Banque une fois l'accord de prêt sera entrée en vigueur, et les conditions de premier décaissement remplies. Il est prévu que le 1^{er} décaissement intervienne au plus tard dans les trois mois suivant la signature de l'Accord de Prêt. Les méthodes de décaissement ci-après seront appliquées pour le décaissement des ressources du prêt par la Banque: (i) la méthode de paiement direct, et (ii) la méthode du fonds de roulement ou compte spécial, et (iii) la méthode de remboursement. La méthode de paiement direct sera utilisée pour le paiement des contrats au titre des catégories de dépenses liées de travaux, biens et services. La méthode du compte spécial sera utilisée pour le financement des dépenses de fonctionnement. La Banque transmettra la « Lettre de décaissement », précisant les dispositions particulières pour le retrait des fonds du Projet et la gestion des comptes spéciaux.

4.4.2 La Banque se réserve le droit, de prendre les mesures conservatoires conformément aux conditions générales pour, entre autres, suspendre les décaissements des fonds si ses exigences en matière fiduciaires ne sont pas respectées.

4.4.3 La contribution du Gouvernement au financement du projet se fera à travers la valorisation comptable des dépenses courantes de fonctionnement (salaires, loyers,...) du SGA financés par le budget de l'État. Il n'est pas prévu d'autres décaissements en termes de flux financiers au titre de la contrepartie.

4.4.4 Les décaissements se feront selon la liste des biens et services et en conformité avec les règles et procédures de la Banque, tels que décrits dans le manuel des décaissements. Les modalités des décaissements sont détaillées dans les annexes techniques.

4.5. Dispositions relatives à l'Audit des états financiers

Audit Externe: À la date de l'évaluation, le SGA reste redevable du rapport d'audit 2017 pour l'Etude de développement des parcs agro industriels exigible au 30 juin 2018 soit un retard de près de huit (8) mois. Les rapports d'audit 2017 du PPF PEJAB et du projet LEAFII ont été jugés acceptables par la Banque. Plusieurs rapports d'audit sont attendus au 30 juin 2019, et les processus de recrutement des cabinets d'audit sont en cours. Les audits annuels du projet financés sur les ressources du Prêt, seront effectués par un Cabinet d'audit externe indépendant à recruter sur une base compétitive et conformément au modèle-type des termes de référence (TDR) actuellement en vigueur à la Banque. Le recrutement de l'auditeur externe pourra être effectué en concertation avec la Cour des Comptes. Les dépenses liées aux activités d'audit seront prises en charge par le projet. Les audits seront effectués conformément aux normes internationales ISA/ISSAI. Les états financiers audités par le cabinet indépendant seront transmis (voir tableau pour périodicité) à la Banque au plus tard six mois après la clôture de l'exercice concerné.

4.6. Suivi du Projet

Tableau 2 : Calendrier d'exécution du projet

Échéance	Étapes	Organisme responsable
Avril 2019	Approbation par la Conseil	Banque
Juin 2019	Signature de l'accord de prêt	Bénéficiaire / Banque
Septembre 2019	Premier décaissement	Bénéficiaire/Banque
Décembre 2021	Revue à mi-parcours	Banque/Emprunteur
Juin 2023	Mission d'achèvement	Banque/Emprunteur
Décembre 2023	Achèvement du projet	Banque / Emprunteur
Décembre 2024	Clôture du projet	Banque/Emprunteur

4.7 Gouvernance

4.7.1 Le rapport de la Fondation Mo Ibrahim sur les 54 pays africains (Edition 2017) note que la RDC fait partie d'un groupe de pays qui ont affiché des progrès les plus remarquables dans l'indice 2017 de gouvernance. L'indice de gouvernance mondiale établi par la Banque mondiale atteste également des progrès notables en matière de : transparence et redevabilité, stabilité politique, efficacité des pouvoirs publics, réglementation, l'état de droit ainsi que la maîtrise de la corruption. Le projet contribuera au Renforcement de la gouvernance agricole dans les provinces du Kwilu, Kasai, Lomami, Haut-Lomami, Tshopo et Maniema, en appui à la promotion de la chaîne de valeur agricole.

4.7.2 Avec les récentes élections présidentielles, il est attendu un renforcement de la qualité de la Gouvernance. Dans le cadre de la mise en œuvre du PADCA-6P, le projet sera placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'agriculture à travers le Secrétariat Général de l'Agriculture qui animera à ce titre, les interactions avec les autres ministères sectoriels, et coordonnera les activités de suivi évaluation. La concertation au niveau national sera assurée par un Comité national de pilotage (CNP). Au niveau déconcentré, la concertation se fera à travers des Comités de concertation (CC) à l'échelle provinciale.

4.7.3 Malgré les améliorations constatées, la revue du portefeuille de la Banque a montré que la mise en œuvre des opérations reste confrontée à des problèmes récurrents qui affectent la performance. Au nombre des contraintes, il faut relever entre autres : (i) la lenteur dans la satisfaction des conditionnalités des accords, notamment la ratification des accords de prêt et la satisfaction des conditions de premier décaissement ; (ii) la faible implication des ministères de tutelle dans le suivi des projets ; (iii) la faiblesse dans la gestion financière de certains projets, notamment dans la réalisation des audits. Afin de réduire ces risques et renforcer la bonne gouvernance, le projet prévoit le renforcement de l'équipe dédiée à la gestion du PADCA-6P et qui comprendra un expert en passation des marchés. Par ailleurs, le présent projet appuiera la gouvernance locale par une meilleure concertation régionale, une sécurisation des systèmes fonciers, et un renforcement des capacités des coopératives et organes de gestion des infrastructures.

4.8. Durabilité

4.8.1 La durabilité du projet sera recherchée à travers l'amélioration des capacités que les acteurs institutionnels (bénéficiaires, services de l'Etat, ONG prestataires, élus locaux) auront acquises pour répliquer les bonnes initiatives que le projet aura développées tout au long de son existence. L'incidence potentielle et la durabilité des impacts attendus dans la mise en œuvre des activités des différentes filières tiennent principalement à son approche globale, ses principes d'intervention et d'appui en amont et en aval des filières.

4.8.2 La durabilité des investissements et des bénéfices attendus repose sur: (i) des bénéficiaires mieux formés et outillés en matière de production et de transformation; (ii) le choix de variétés, des techniques et des technologies éprouvés localement maîtrisables; (iii) l'appui à la structuration et l'accompagnement des bénéficiaires dans la gestion, l'entretien et le renouvellement des aménagements productifs ; (iv) La cohésion sociale notamment le travail au niveau des communautés contribuera à la durabilité ; (v) des institutions et autres et acteurs formés et responsabilisés pour mieux conduire les essais de sélection variétale participative (PVS) et adoption de bonnes pratiques agricoles ; (vi) le développement de partenariats et synergies avec les institutions et organisations nationales telles le Service National de Vulgarisation, le Service National des semences et l'Institut National d'Etude et Recherche Agronomiques contribuera à la durabilité; et (vi) l'implication des privés dans la multiplication des semences, la commercialisation des produits permettront une continuité de la production, transformation et commercialisation.

4.8.3 La législation nationale et internationale en vigueur en RDC, et précisément selon la loi N°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, en son article 21 de la section 2, il est stipulé: « Tout projet de développement, d'infrastructure ou d'exploitation de toute activité industrielle, commerciale, agricole, forestière, minière, de télécommunication ou autre susceptible d'avoir un impact sur l'environnement est assujéti à une étude d'impact environnemental et social préalable, assorti de son plan de gestion dument approuvé ».

4.9. Gestion des risques :

4.9.1 Le Projet adoptera une approche participative fondée sur la réponse à la demande. Il introduira des innovations technologiques et techniques déjà testées au niveau des institutions de recherche/développement et/ou des paysans pilotes, en s'appuyant sur les activités des centres de recherche.

Par conséquent, les risques techniques liés à ces activités sont faibles. Les autres risques qui pourraient affecter le PADCA-6P concernent :

- (i) Les difficultés à trouver des prestataires de services locaux capables d'assurer l'appui institutionnel et technique que le Projet cherche à développer ;
- (ii) La faiblesse de capacités des populations à mettre en œuvre une approche participative et

décentralisée d'expression des besoins prioritaires, dans un contexte caractérisé par l'absence et/ou la faiblesse des organisations communautaires de base.

Mesures de Mitigation : La stratégie de mitigation du PADCA-6P par rapport au risque est de : (i) promouvoir, à travers le projet, à la structuration, l'organisation, le renforcement des capacités des populations/organisations paysannes; (ii) développer, en collaboration avec les partenaires financiers et ONG spécialisés dans les provinces concernées, des mécanismes de concertation et de prévention des conflits auprès des chefs traditionnels et autorités locales décentralisées. Avec le nouveau climat politique issu des élections présidentielles et législatives ce risque sera atténué ;

4.9.5 Les principaux risques potentiels auxquels la mise en œuvre du projet pourrait être confrontée ainsi que les mesures d'atténuation sont précisées dans le tableau ci-dessous :

N°	Bisques potentiels	Niveau	Mesures d'atténuation
1	Insuffisance de synergie d'actions entre les partenaires du projet	Elevé	Mise en place d'une coordination pour le projet et bonne planification des activités et une organisation des missions conjointes -Renforcement de la collaboration et coordination entre les institutions de recherche et celles de conseil agricole
2	Adhésion insuffisante des populations	Modéré	Mise en place d'un plan de communication approprié de tous les acteurs et activités de conseil agricole et formation Mise en place de plateformes
3	Dégradation de la crise politique et sécuritaire du pays et sa propagation vers la zone du projet	Elevé	-Mise en place d'antennes de coordination au niveau des provinces -Coordination avec le système des Nations Unies sur les informations réalisées sur le plan sécuritaire - Animer la cohésion sociale
4	Les aléas climatiques et les invasions de parasites	Elevé	Intégration de la dimension adaptation dans les activités Approche intégrée d'agriculture et utilisation de variétés résistantes et tolérantes
5	Insuffisance des infrastructures routières	Modéré	Synergie avec les projets existants de la BAD

4.10. Développement des connaissances

4.10.1 Les activités liées à la filière manioc concourent au développement et au partage des connaissances et peuvent se résumer ainsi : (i) la diffusion des technologies de production et de transformation permettront le développement d'une expertise dans la filière et la promotion de la mécanisation ; (ii) formation en production et en transformation et des visites échanges, comme outils d'interaction entre les chercheurs, les agents d'appui-conseil et les bénéficiaires; (iii) sensibilisation et diffusion de l'information à travers divers canaux de communication (radios communautaires, émissions sur les médias, site web, etc.) ; et encore (iv) promotion des actions innovantes d'employabilité des jeunes et des femmes dans les maillons prometteurs de la filière.

4.1.0.2 Le projet utilisera la technologie de multiplication rapide **Semi Autotrophic Hydroponics (SAH)**. L'introduction de cette technologie permet d'obtenir rapidement de grandes quantités de boutures saines.

4.10.3 En matière de fertilisation, le projet introduira l'utilisation de l'approche de **la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)**, incluant les intrants organiques et inorganiques, de la fertilité des sols. Dans le but d'améliorer l'efficacité agronomique, il s'agira de promouvoir l'utilisation des engrais minéraux et organiques avec les variétés améliorées, et aussi une adaptation locale dans le cas où les sols ont besoin d'addition de chaux ou de dolomite pour une meilleure augmentation de leur productivité.

V CADRE JURIDIQUE

5.1 Instrument Juridique

Un accord de prêt sera conclu entre le Fonds et la RDC (« l’Emprunteur »).

5.2 Conditions associées à l’intervention du Fonds

5.2.1 Conditions préalables à l’entrée en vigueur du prêt

L’entrée en vigueur du prêt sera subordonnée à la réalisation par l’Emprunteur des conditions prévues à la Section 12.01 de l’article XII des Conditions générales applicables aux accords de prêts et aux accords de garantie du Fonds africain de développement (Entités souveraines).

5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement du prêt

L’obligation pour le Fonds de procéder au premier décaissement du prêt est subordonnée à l’entrée en vigueur de l’Accord de prêt, et au respect par l’Emprunteur, quant à la forme et au fond, des conditions suivantes, jugées satisfaisantes par le Fonds :

- i. Fournir au Fonds la preuve de la désignation du coordonnateur du Projet Entreprenariat des Jeunes dans l’Agriculture et l’Agrobusiness (IPEJAB) comme coordonnateur du Projet

5.2.3 Autres conditions

L’Emprunteur devra en outre :

- i. Fournir au Fonds, au plus tard six (6) mois, après le premier décaissement des ressources du prêt, la preuve du recrutement du spécialiste en acquisition et du comptable dont les qualifications et expériences auront été jugées satisfaisantes par le Fonds ; et
- ii. Fournir au Fonds, au plus tard un (1) an après le premier décaissement des ressources du prêt, la preuve de la signature des conventions de partenariat devant être signées dans cadre du Projet avec (a) l’Institut National pour l’Etude et la Recherche Agronomique (INERA), le Service National des Semences (SENASA), le Service National de Vulgarisation (SNV), le Centre d’Essais et de Maintenance Variétale (CEMAV), le Programme National Riz (PNRI) et le Service National des Fertilisants et Intrants Connexes (SNFIC) et (b) les institutions de recherche partenaires du Fonds dans la mise en œuvre du TAAT.

5.2.4 Engagements

L’Emprunteur s’engage à mettre en œuvre le Plan de Gestion Environnementale et Social (PGES) et à communiquer, dans une forme jugée acceptable par le Fonds, les rapports trimestriels sur l’état de la mise en œuvre de ce plan.

5.3 Conformité avec les politiques de la Banque

Ce projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.

VI RECOMMANDATION

La Direction recommande que le Conseil d'administration du Fonds approuve en faveur de la République Démocratique du Congo la proposition d'octroi d'un prêt FAD ne dépassant pas vingt millions d'unités de compte (20 000 000 UC), pour l'objet et selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

Annexe 1: Indicateurs socio-économiques Comparatifs de la République Démocratique du Congo

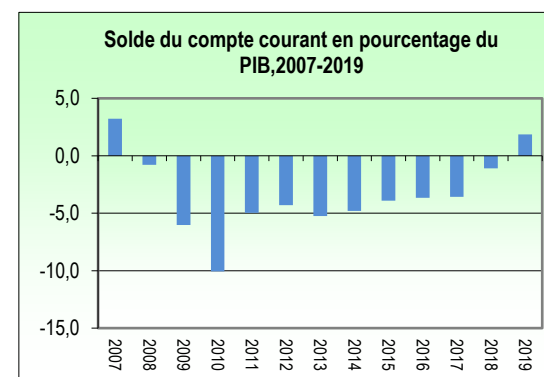
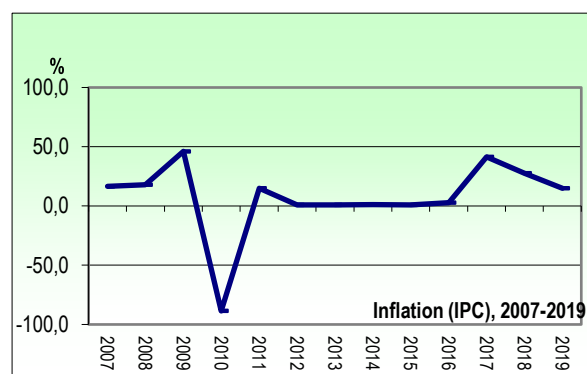
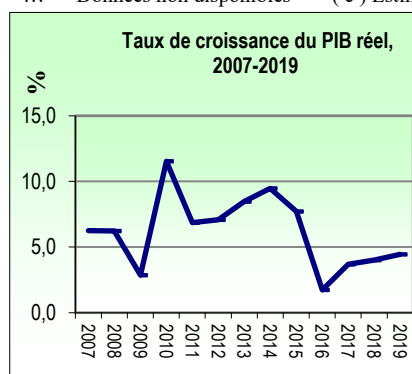
Indicateurs	Unité	2010	2014	2015	2016	2017	2018 (e)	2019 (p)
Comptes nationaux								
RNB aux prix courants du marché	Million \$ E.U.	21,100	32,946	35,543	36,672	37,009
RNB par habitant	\$ E.U.	327	447	466	466	455
PIB au prix courants	Million \$ E.U.	21,566	35,909	37,918	36,412	37,756	35,100	36,787
PIB aux prix constants de 2000	Million \$ E.U.	7,301	9,923	10,690	10,876	11,277	11,730	12,253
Croissance du PIB en termes réels	%	11.5	9.5	7.7	1.7	3.7	4.0	4.5
Croissance du PIB par habitant en termes réels	%	7.9	5.9	4.2	-1.5	0.4	0.7	1.2
Investissement intérieur brut	% du PIB	28.8	23.2	19.6	15.8	24.5	25.4	25.0
Investissement public	% du PIB	4.1	6.4	3.8	3.7	2.4	2.5	2.4
Investissement privé	% du PIB	24.6	16.8	15.7	12.1	22.0	22.9	22.7
Epargne nationale	% du PIB	12.5	18.2	16.5	8.7	11.5	12.5	11.7
Prix et Monnaie								
Inflation (IPC)	%	-88.6	1.2	1.0	2.9	41.5	27.7	14.9
Taux de change (moyenne annuelle)	monnaie locale / \$ E.U.	905.9	925.2	926.0	1,010.3	1,464.4	1,839.4	2,129.4
Masse monétaire, variations annuelles (M2)	%	28.6	17.2	11.1	21.5	41.7
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB / M2)	%	11.4	15.5	16.3	18.9	17.8
Finances publiques								
Recettes totales et dons	% du PIB	14.9	18.6	17.2	13.6	11.6	9.5	8.9
Dépenses totales et prêts nets	% du PIB	15.9	17.4	17.5	14.6	11.5	10.1	8.9

Déficit (-) / Excédent global (+)	% du PIB	-1.0	1.2	-0.3	-0.9	0.1	-0.6	0.0
Secteur extérieur								
Variation en volume des exportations (marchandises)	%	61.1	-5.0	-5.3	0.1	-8.9	-0.4	10.0
Variation en volume des importations (marchandises)	%	38.8	30.2	-5.0	0.4	12.7	3.8	10.5
Variation des termes de l'échange	%	17.5	9.1	0.7	0.5	36.0	12.3	-3.2
Solde des comptes courants	Million \$ E.U.	-2,174	-1,721	-1,485	-1,334	-1,349	-385	686
Solde des comptes courants	% du PIB	-10.1	-4.8	-3.9	-3.7	-3.6	-1.1	1.9
Réserves internationales	mois d'importations	1.3	1.4	1.2	0.6	0.6	1.5	...
Dettes et flux financiers								
Service de la dette	% des exportations	1.8	1.7	2.5	3.5	3.0	3.8	3.5
Dettes extérieures totales	% du PIB	26.3	18.9	20.8	22.4	21.5	21.0	20.2
Flux financiers nets totaux	Million \$ E.U.	2,980	2,048	2,791	1,850	2,169
Aide publique au développement nette	Million \$ E.U.	3,484	2,400	2,599	2,102	2,280
Investissements nets directs en prov. de l'étranger	Million \$ E.U.	2,939	1,843	1,674	1,205

Source : Département de la statistique de la BAD; FMI: Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2018 et Statistiques financières internationales, octobre 2018;

Département de la statistique : Plateforme des données (base de donnée), octobre 2018; OCDE, Division des systèmes statistiques.

Notes: ... Données non disponibles ' (e) Estimations



Annexe 2 : Portefeuille de la Banque en RDC

Tableau 1: Operations de la Banque dans le secteur agricole

Nom du Projet	Montant (UC)	Date approbation	Taux de décaissement (%)	Etat d'avancement
PPF-PROJET ENTREPRENARIAT DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE ET L	800,000.00	1/18/2016	97.58	En cours
ETUDE DE FAISABILITÉ DES PARCS INDUSTRIELS	1,524,582.00	9/21/2016	8.01	En cours
PROJET INTEGRE REDD+ DANS LES BASSINS DE MBUJI-MAYI/KANANGA	15,023,828.49	9/11/2013	18.63	En cours
PPF DU PROJET D'APPUI AU PARC AGRO-INDUSTRIEL DE BUKANGA LON	843,202.00	7/19/2017	0.00	En cours
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RURALES	49,460,000.00	11/10/2011	80.01	En cours
PROJET ENTREPRENARIAT JEUNES DAS L'AGRICULTURE ET L'AGRO-BUS	40,000,000.00	12/9/2016	0.00	En cours
Total	107,651,612.49			

Annexe 3 : Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement dans le pays

Tableau 2 : Interventions des partenaires dans le secteur rural

Partenaires	Projet/ Activités	Montant
USAID	Cassava Brown Streak Disease	4 700 000 USD
	Alimentation pour la Faim Tuendelee Pamoja II	9 600 000 USD
Banque mondiale	Programme intégré de croissance agricole dans les régions des Grands Lacs (PICAGL) 2018-2021	150.000.000 USD
FIDA	Projet sur l'intégration des cultures et du bétail	1. 600. 000 USD
ENABEL	Projet régional sur les systèmes de culture de manioc et de banane	6. 000 .000 USD

Annexe 4 : Carte de la zone du Projet

ZIP PADCA-6P

